

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **18 avril 2013**

Délibération n° 2013-3868

commission principale : développement économique

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat (L_VE) - Attribution d'une subvention à la Chambre de commerce et d'industrie de Lyon (CCIL) dans le cadre de son action Novacité 2013

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service développement local

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Kimelfeld

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 5 avril 2013

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : lundi 22 avril 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Daclin, Kimelfeld, Crimier, Philip, Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Sécheresse, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Bernard B., Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Brolquier, Buffet, Chabrier, Mme Chevallier, MM. Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagonne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Forissier, Fournel, Gentilini, Geourjon, Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mmes Laurent, Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Millet, Ollivier, Mme Pesson, MM. Petit, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Rabatel, M. Réale, Mmes Revel, Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Serres, Suchet, Thivillier, Touléron, Touraine, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yérémiann.

Absents excusés : Mme Domenech Diana, M. Charrier (pouvoir à Mme Besson), Mmes Vullien (pouvoir à M. Reppelin), Pédrini (pouvoir à M. Lebuhotel), MM. Charles (pouvoir à M. Coste), Colin (pouvoir à M. Suchet), Mme Peytavin (pouvoir à M. Millet), M. Albrand (pouvoir à M. Jacquet), Mmes Bailly-Maitre (pouvoir à M. Thivillier), Baume (pouvoir à Mme Chevallier), Benelkadi (pouvoir à Mme Frih), Cardona (pouvoir à M. Vergiat), Chevassus-Masia (pouvoir à M. Barthélémy), MM. Cochet (pouvoir à M. Petit), Fleury (pouvoir à M. Pillon), Galliano (pouvoir à M. Abadie), Mme Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Goux), MM. Lyonnet (pouvoir à M. Grivel), Martinez (pouvoir à M. Kabalo), Morales (pouvoir à M. Geourjon), Nissanian (pouvoir à M. Longueval), Mme Palleja, MM. Pili (pouvoir à M. Justet), Roche (pouvoir à M. David G.), Terrot (pouvoir à M. Buffet), Thévenot (pouvoir à M. Barret), Mme Tifra (pouvoir à M. Llung), M. Turcas (pouvoir à Mme Lépine).

Absents non excusés : MM. Calvel, Barral, Mmes Bab-Hamed, Bocquet, MM. Bolliet, Chabert, Flaconnèche, Genin, Mme Ghemri, MM. Giordano, Muet, Mme Perrin-Gilbert.

Conseil de communauté du 18 avril 2013**Délibération n° 2013-3868**

commission principale : développement économique

objet : **Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat (L_VE) - Attribution d'une subvention à la Chambre de commerce et d'industrie de Lyon (CCIL) dans le cadre de son action Novacité 2013**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service développement local

Le Conseil,

Vu le rapport du 26 mars 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Les centres européens d'entreprises et d'innovation (CEEI) ont été créés par la Commission européenne pour favoriser une dynamique économique s'appuyant sur le potentiel local en faisant émerger et en accompagnant l'innovation dans l'entreprise.

Le CEEI Novacité a pour mission de faciliter l'émergence et la croissance d'entreprises génératrices de forte valeur ajoutée sur le territoire de la Communauté urbaine de Lyon. Novacité est porté juridiquement par la Chambre de commerce et d'industrie de Lyon (CCIL).

Novacité a élaboré, construit et développé depuis sa création une offre de services spécifiques pour ses entreprises labellisées qui comprend :

- un label décerné aux entreprises innovantes à potentiel du Rhône (Communauté urbaine) par un comité d'experts indépendants,

- une équipe complémentaire d'accompagnateurs : accompagnement individuel régulier pendant 3 ans par un conseil dédié, des formations-actions spécifiques aux jeunes entreprises innovantes, un accès facilité et accéléré auprès des experts de la création d'entreprises innovantes, des partenaires de Novacité, des ressources (financières, logistiques, etc.) existantes sur le territoire, de l'expérience des anciens labellisés Novacité et de leur réseau.

Depuis sa création, ce sont plus de 320 entreprises qui ont été accompagnées et labellisées.

a) - Objectifs

Depuis 2004, la Communauté urbaine de Lyon met en œuvre une politique globale dans le domaine de l'entrepreneuriat. C'est un levier important pour garantir le renouvellement du tissu économique local et le développement de l'emploi sur l'agglomération.

La Communauté urbaine intervient en tant que coordinateur, promoteur et principal financeur du réseau Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat (L_VE) en concertation avec ses partenaires regroupés au sein de Grand Lyon, l'esprit d'entreprise.

Les ambitions du réseau L_VE, pour la période 2012-2014, sont de continuer à mettre l'entrepreneur au cœur de son action et de mobiliser le territoire pour maintenir et développer un cadre favorable à l'entrepreneuriat et à la croissance des jeunes entreprises. L'accessibilité, l'efficacité et la qualité de l'offre de service du réseau contribuent à faire de Lyon une référence européenne en matière d'entrepreneuriat. Le réseau s'engage à soutenir chaque entrepreneur par une offre de proximité et souhaite faire émerger ceux à potentiel, notamment, dans le cadre des filières d'excellence du territoire.

b) - Compte-rendu des actions réalisées au titre de l'année 2012 et bilan

Par délibération n° 2012-2983 du 21 mai 2012, le Conseil de communauté a attribué une subvention de fonctionnement d'un montant de 73 200 € au profit de la CCIL pour l'action de Novacité en 2012.

Le bilan de l'activité de Novacité dans le cadre de ce financement est le suivant :

- . accompagnement des entreprises innovantes :
 - 518 rendez-vous (l'objectif était fixé à 400) :
 - . premier accueil (68 rendez-vous pour un objectif initial de 50),
 - . accompagnement ante-crédation,
 - . suivi des entreprises labellisées (post-crédation).
- 7 comités de labellisation :
 - . 13 projets labellisés (sur 17 présentés), dont 7 projets issus de CREALYS (l'objectif était fixé à un minimum de 12 projets labellisés),
 - . 36 projets sont en cours d'accompagnement (l'objectif initial était fixé à 40), dont 27 % en nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC), 29 % en sciences de la vie, 38 % dans l'industrie et 6 % autre.

Le programme d'actions 2012 prévoyait, par ailleurs, le développement de 4 formations/actions pour répondre aux besoins des start-up :

- objectif levée de fonds : les 2 formations pilotes ont été des succès mais le financement n'a pas été renouvelé par la Région Rhône-Alpes. Novacité développe l'expertise en interne afin de pouvoir accompagner les entreprises,
- accélérer son développement commercial : la mise en œuvre du programme a été plus longue que prévu, elle ne sera opérationnelle qu'en 2013,
- réussir son recrutement : le pilote a été un échec. Le thème ne semble pas être considéré comme stratégique pour les entrepreneurs. Novacité a donc remplacé cette action par des partenariats avec des acteurs privés, faisant bénéficier les entreprises labellisées de tarifs préférentiels,
- communiquer efficacement avec la presse : le pilote a été un succès, le programme devrait être financé par la Région Rhône-Alpes.

En termes de communication, Novacité a engagé les démarches suivantes en 2012 :

- parution de 4 numéros de "Novamag",
- réalisation d'un livre pour les 25 ans de Novacité : 25 portraits d'entrepreneurs,
- organisation des "Novad'or" : la manifestation organisée le 27 novembre a été une réussite, rassemblant 350 personnes et récompensant l'entreprise "The Cosmo Company".

c) - Programme d'actions pour 2013 et plan de financement prévisionnel

En 2013, Novacité souhaite consolider son offre d'accompagnement historique basée sur le savoir-faire et l'expérience de ses conseils, afin de répondre aux challenges du moment : les temps de crise économique sont reconnus comme les plus propices à la création d'entreprises et à l'innovation. Novacité devrait donc recevoir plus de projets, ceux-ci devront être canalisés, renforcés, challengés et surtout accompagnés pour optimiser leurs chances de succès.

Les objectifs 2013, en lien avec le constat précédent, sont donc les suivants :

- 80 rendez-vous de premier accueil,
- 140 rendez-vous de conseil, avant label (ce renforcement vise à faire mûrir les projets avant labellisation),

- 10 entreprises labellisées (cette baisse d'objectifs vise à valoriser le label en maintenant une sélection de haut niveau),

- 280 rendez-vous de suivi (après label) : ce volume est à mettre en lien avec la baisse du nombre d'entreprises labellisées. Cette baisse implique un nombre d'entreprises accompagnées inférieur et donc moins de rendez-vous de suivi.

Pour répondre aux besoins spécifiques des entreprises accompagnées, Novacité continuera à s'appuyer sur les ressources partenaires disponibles :

- la Communauté urbaine et le comité d'attribution de l'immobilier dédié (CAID) dont Novacité fait partie pour accompagner les entreprises dans leurs recherches de locaux,

- le programme ACS+ financé par la direction régionale des entreprises de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) et la Région pour aider au développement commercial des entreprises,

- le programme d'appui aux relations presse financé par la Région (en cours d'instruction) pour travailler la notoriété des entreprises au niveau régional et national,

- les financements du Département (fonds d'innovation), de la Région (Innovizi), du réseau entreprendre, de l'association Rhône développement initiative et d'OSEO,

- les experts privés (comptables, avocats, financiers, etc.) du réseau Novacité.

Novacité continuera à s'impliquer au sein du réseau Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat (L_VE) par sa participation active aux groupes de travail, évènements, actions, etc.

Budget prévisionnel 2013 pour la mise en œuvre de l'action Novacité

Dépenses	Montants (en €)	Recettes	Montants (en €)
charges de personnel	200 000	Chambre de commerce et d'industrie	172 000
achats de prestations	155 000	Région Rhône-Alpes	135 000
magazine Novacité	25 000	Communauté urbaine de Lyon	60 000
événement Novad'Or	25 000	vente de prestations	35 000
fournitures/fonctionnement	5 000	Département du Rhône	8 000
Total	410 000	Total	410 000

Il est donc proposé au Conseil de communauté d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 60 000 € au profit de la CCIL pour son action dans le cadre de Novacité.

La Région Rhône-Alpes contribue, par ailleurs, à l'action de Novacité en finançant des prestations de conseil au profit des entreprises accompagnées par Novacité ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 60 000 € au profit de la Chambre de commerce et d'industrie de Lyon (CCIL) pour la mise en œuvre de son programme d'actions 2013 dans le cadre de son action Novacité,

b) - la convention à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et la CCIL définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - La dépense de fonctionnement sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2013 - compte 657 38 - fonction 90 - opération n° 0P01O2291.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 22 avril 2013.